

Fiche technique activité		PRI – ACT 227 Version n° 3 29/04/2022
Description brève	Ferme-grenouilles	
	Description	Code
Lieu	Exploitation agricole	PL42
Activité	Détention	AC28
Produit	Grenouilles	PR82
Ag/Au/E	Enregistrement	
Type de n° Agr/Aut		
Guide autocontrôle	Pas de guide	-
Des grenouilles élevées pour la consommation.		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l' activité de la fiche)		
NA.		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l' activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
NA .		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l' activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l' activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
ACT 115 – Fabricant cuisses de grenouilles - escargot L'agrément 6.1 est exigé si les grenouilles élevées sont préparées/transformées sur le lieu de production, sont vendues sur place et que les conditions mentionnées sous « activités subséquentes » ne sont pas remplies.		
ACT 378 – Commerce de détail avec transformation L'autorisation 1.1 est exigée si les grenouilles élevées sont préparées/transformées sur le lieu de production et vendues 100% sur place en B2C ou si la vente B2B satisfait au paragraphe 1 ou 2 de l'article 25 de l'arrêté royal du 13/07/2014 (livraison de maximum 30% de la production annuelle totale de denrées alimentaires d'origine animale à d'autres commerces de détail situés dans un rayon de 80 km ou livraison à deux commerces de détail qui lui sont propres dans un rayon de 80 km).		
Base juridique		
Arrêté Royal du 16 janvier 2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire.		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
NA.		
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut		
NA.		
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut		
NA.		
Informations complémentaires et/ou remarques		
NA.		
Autocontrôle		
-		
Financement		
Secteur de facturation = production primaire.		